



FAMILLES DE FRANCE - PAYS DE LAGNY
9, rue Vacheresse 77400 LAGNY-SUR-MARNE Tél 01.64.30.21.47 Fax 01.64.02.28.45
Association agréée de consommateurs

@ : ffpaysdelagny@free.fr  <http://paysdelagny.familles-de-france.org>

CHARTRE DU BENEVOLAT

L'association FAMILLES DE FRANCE PAYS DE LAGNY s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier une activité qui lui convienne.
- Assurer sa formation et son accompagnement tout au long de son engagement
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.
- Le couvrir par une assurance adéquate.

Le bénévole s'engage à :

- Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs.
- Respecter les personnes accueillies avec une indépendance complète à l'égard du politique et du religieux.
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association.
- Prévenir les co-équipiers, ou à défaut la Présidente, en cas d'absence
- Effectuer avec sérieux, discrétion et régularité, l'activité choisie.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles.
- Suivre régulièrement les actions de formation proposées.
- Tout bénévole est libre de quitter l'association FAMILLES DE France PAYS DE LAGNY à tout moment, en respectant, dans la mesure du possible, un délai suffisant pour permettre une réorganisation ou un recrutement afin d'accomplir les activités et services dont l'association fait objet
- Au moment de son départ, le bénévole s'engage à remettre à l'association tout objet, document, logiciel, ...utilisé ou créé au cours de son bénévolat.

Permanences sans rendez-vous : Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h. Jeudi de 10 h à 12 h.
Permanences avec rendez-vous Lundi et Vendredi de 14 h à 16 h ; possibilité samedi matin.